



Délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 06 avril 2018**

**OBJET :** **ARTISANAT, COMMERCE, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES** - Subventions aux unions commerciales LabelVille et Union des Artisans, des Commerçants et des Restaurateurs du quartier Strasbourg-Chavant (UACR)

Délibération n°

Rapporteur : Guy JULLIEN

## PROJET

∏

Le rapporteur, Guy JULLIEN;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET** : Artisanat, commerce, Petites et Moyennes Entreprises - Subventions des Unions Commerciales : Labelville et Union des Artisans, des Commerçants et des Restaurateurs du quartier Strasbourg-Chavant (UACR)

### **Exposé des motifs**

Au titre de sa compétence en matière d'Artisanat, Commerce, Petites et Moyennes Entreprises, Grenoble-Alpes Métropole soutient le fonctionnement et les projets des unions commerciales du territoire.

Grenoble-Alpes Métropole souhaite pouvoir s'appuyer sur un réseau d'unions commerciales et propose d'accompagner les unions commerciales sous statut associatif ayant une intervention locale de deux façons :

- une aide annuelle au fonctionnement de l'association à hauteur de 500 €,
- une aide au projet d'animation ou de développement. Le montant de cette aide est défini au cas par cas selon le projet. Les critères pris en compte sont notamment le nombre d'adhérents, le rayonnement et le dynamisme de l'association, les projets portés par l'association.

Le comité de pilotage commerce-artisanat, composé d'élus métropolitains, d'élus communaux et de représentants des chambres consulaires, s'est réuni début mars 2018 afin d'instruire les dossiers de demande de subventions des unions commerciales suivantes:

- Fédération des Unions commerciales de Grenoble : LabelVille
- Union des Artisans, des Commerçants et des Restaurateurs du quartier Strasbourg-Chavant. (UACR)

## **1- LABELVILLE**

« LabelVille » a été créée en 2006 et elle est composée de 18 unions commerciales représentant environ 800 commerces sur le centre-ville de Grenoble. Le rôle de cette association est d'établir et de maintenir les liens entre toutes les unions commerciales de quartier pour valoriser et redynamiser le commerce grenoblois.

LabelVille conduit ses actions en fédérant et impliquant l'ensemble des associations de commerçants, avec le soutien de partenaires privés et institutionnels que sont la ville de Grenoble, l'Office de Tourisme, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole.

LabelVille souhaite poursuivre ses objectifs, à savoir dynamiser le commerce de centre-ville, avec cette année la présence effective d'une salariée recrutée le 1<sup>er</sup> décembre 2017. L'animatrice de centre-ville proposera et mettra en place le programme d'actions de l'association.

Grenoble Alpes Métropole a délibéré le 29 septembre 2017 pour affirmer son soutien à LabelVille dans le cadre du recrutement de l'animatrice de centre-ville au sein de l'association. Le recrutement de cette animatrice a fait l'objet d'une convention pluri-partenaire en 2017 et d'un versement de 15 000 € en décembre 2017.

Les missions de l'animatrice sont les suivantes :

- définir et mener des actions d'animation, de promotion et de communication pour le compte de LabelVille et des Unions commerciales adhérentes,
- mobiliser et accompagner les commerçants du centre-ville en étant leur référente de proximité,
- apporter une expertise en matière de dynamisation et d'animation commerciale,

- participer à l'élaboration de la stratégie de développement commercial du centre-ville de Grenoble et à la mise en œuvre de son plan d'actions,
- mettre en place et développer des outils de conduite de projet et de pilotage : veille économique, tableau de bord de l'activité commerciale, bourse aux locaux vacants,
- engager les commerçants dans une démarche de qualité de services et d'adaptation au regard des évolutions des modes de consommation (ex : outils numériques),
- travailler en transversalité avec les services de la Métropole, de la ville et les partenaires institutionnels et économiques sur les projets et actions,
- rechercher des financements publics et privés pour son poste et les actions d'animation et communication qu'elle déploiera sur le territoire.

Il est important de pérenniser ce poste afin de pouvoir en évaluer les bienfaits sur le commerce grenoblois et de donner à l'association et à sa nouvelle animatrice les moyens de conduire leur programme d'actions.

C'est la raison pour laquelle, en plus de la demande de subvention pour la mise en place de son programme d'actions pour lequel elle sollicite une subvention de 50 000 €, l'association LabelVille sollicite également une subvention pour le financement du poste d'animatrice de centre-ville, pour un montant de 33 000 € et un financement pour la location d'un local pour un montant de 10 000 €, pour y installer le siège de l'association et permettre à l'animatrice de recevoir les commerçants grenoblois dans un local situé en centre-ville.

Le programme d'actions 2018 de l'association comporte entre autres les actions suivantes :

- organisation d'une soirée du commerce (partenaires et commerçants)
- animations : 50 ans des Jeux Olympiques, Challenge Grenoble, Grande braderie d'octobre, vitrines ambulantes, fête de fin d'année, animations autour des métiers de bouche, opération Tram
- réalisation d'un site Internet recensant toutes les animations portées par les associations et dans les différents quartiers de Grenoble
- animation de la page Facebook

Le programme d'actions et le financement du poste d'animateur de l'association font l'objet d'une convention à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole et l'association LabelVille.

## **2- UNION DES ARTISANS, DES COMMERCANTS ET DES RESTAURATEURS DU QUARTIER STRASBOURG CHAVANT (UACR)**

L'union commerciale du quartier Strasbourg Chavant est une union jeune et très dynamique, située dans un quartier où sont fortement représentés les métiers de bouche et/ou tournant autour de la table : restaurateurs, traiteurs, fromagers, bouchers, cavistes...

Créée en 2015, l'association compte 44 adhérents (quatorze nouveaux en deux ans) et a noué des partenariats avec les acteurs du quartier pour mener à bien ses animations : Cinéma Chavant, Parking Q park, agences immobilières.

En 2017, Grenoble-Alpes Métropole a attribué à l'UACR une subvention à hauteur de 10 500 €.

Pour 2018, l'association sollicite une subvention de 21 600 € sur un programme de 27 200 € pour accompagner les actions suivantes :

- animations pour les 50 ans des Jeux Olympiques de Grenoble,
- descente des alpages,
- animations Noël,
- exposition sur « Grenoble dans 50 ans »,

- communication sur les commerces du quartier avec le Cinéma Chavant,
- réalisation d'un plan du quartier.

Sur 2018, les travaux concessionnaires vont impacter de manière indirecte le quartier en modifiant les sens de circulation à proximité du secteur de l'association.

Néanmoins, le quartier étant avant tout un quartier de commerce de destination, il est important d'accompagner l'association dans la mise en place de ses animations.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'attribuer une subvention d'un montant de 13 000 € (dont 500 € de forfait de fonctionnement) à l'association Union des Artisans, des Commerçants et des Restaurateurs du quartier Strasbourg-Chavant (UACR) et une subvention d'un montant de 93 000 € à l'association LabelVille.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération en date du 18 décembre 2015 portant soutien aux secteurs du commerce, de l'artisanat et des services

Vu la délibération en date du 29 septembre 2017 portant sur la participation de Grenoble-Alpes Métropole au poste d'animateur de centre-ville porté par l'association LabelVille.

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 16 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- approuve le soutien aux associations LabelVille et Union des Artisans, des Commerçants et des Restaurateurs du quartier Strasbourg-Chavant (UACR) au titre de l'année 2018,
- décide de verser, à ce titre :
  - une subvention d'un montant de 93 000 € à LabelVille,
  - une subvention d'un montant de 13 000 € (dont 500 € de forfait de fonctionnement) à l'association Union des Artisans, des Commerçants et des Restaurateurs du quartier Strasbourg-Chavant (UACR),
- autorise le Président à signer la convention à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole et l'association LabelVille.